



LE CONSEIL EN MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Vous souhaitez accompagner un agent (contractuel ou titulaire) qui exprime un souhait de mobilité professionnelle ou faciliter son évolution professionnelle (choisie ou contrainte).

Une équipe pluridisciplinaire, composée de **conseillers en évolution professionnelle** et de **psychologues du travail**, en étroite relation avec la collectivité, accompagne l'agent dans la **mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle**. Elle l'aide à avoir une vision réaliste de son projet et des actions nécessaires à sa réalisation.

➤ VOS OBJECTIFS

Permettre à un agent de **définir un projet professionnel réaliste et adapté** et de déterminer le plan d'action à mettre en œuvre pour le concrétiser.

➤ NOS SOLUTIONS

- Mieux connaître les atouts et les points de développement professionnels de l'agent,
- Savoir mettre en valeur son profil professionnel pour mieux se positionner sur le marché de l'emploi,
- Construire ou optimiser les outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, argumentaire d'entretien),
- Lui permettre de découvrir d'autres environnements professionnels (périodes d'immersion),
- Définir un plan d'action personnalisé,
- Se projeter positivement et concrètement dans son évolution professionnelle.

➤ LES CONTACTS

✉ evolution.professionnelle@cdg29.bzh

☎ 02 98 60 25 52

➤ LES MODALITÉS

La démarche est proposée par la collectivité ou demandée par l'agent.

Elle est d'une durée de **12 heures de face-à-face** (4 à 8 entretiens d'une durée d'une à deux heures) **sur 3 à 6 mois**. Elle se déroule sur le temps de travail, selon une organisation à définir en accord avec l'employeur.

Le financement du bilan est pris en charge par la collectivité dans le cadre du plan de formation.

➤ LES TARIFS

Une réunion de cadrage avec un conseiller en évolution professionnelle permet d'analyser la situation et d'établir une proposition personnalisée d'accompagnement.

Cette réunion de cadrage est organisée à la demande de la collectivité, elle est **gratuite et sans engagement**.

 | **LE CONSEIL EN MOBILITÉ
PROFESSIONNELLE****➤ LE DÉROULÉ DE L'INTERVENTION****Séances d'entretien individuel**

Séances d'entretien individuel en alternance possible avec des périodes d'immersion en collectivité (avec un suivi de stage)

**Échanges réguliers**

Échanges réguliers par mail ou téléphone concernant l'envoi d'offres d'emploi

**Candidatures**

Travail sur les candidatures correspondantes (CV, lettre de motivation, conseils ou simulation d'entretien de recrutement)

**Actions**

Plan d'action à mettre en oeuvre

**Synthèse**

Élaboration de la synthèse de l'accompagnement

**Réunion de synthèse tripartite**

Présentation du travail effectué en bilan et du projet professionnel.

Les conclusions sont partagées avec l'employeur, financeur de la démarche.